

moments, et les persuader qu'il faut faire quelque chose pour compenser le sous-emploi causé par l'application du programme gouvernemental concernant les forces armées.

M. MacInnis: Parlant de sa place, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit tantôt au député de Queens (M. Macquarrie) que l'équipe de vérité avait commencé à travailler à Halifax, où deux libéraux ont été élus. L'honorable représentante est-elle allée à Inverness-Richmond?

L'hon. Mlle LaMarsh: Oui, et l'équipe de vérité s'est manifestée à Moncton, où un député libéral a été élu, à Charlottetown, où deux libéraux ont été élus, et à Halifax, qui a également réélu deux libéraux.

M. le président suppléant (M. Tardif): A l'ordre! Il n'y a pas longtemps que je siège ici, mais je ne vois rien dans les crédits qui ait trait à l'équipe de vérité, à ce moment-là ou actuellement.

M. Macquarrie: Je pose la question de privilège. Je représente Charlottetown et je ne suis pas ce que le ministre a dit.

(Le crédit est adopté.)

5d. Versements pour l'exécution de la loi sur la réadaptation professionnelle des invalides et des accords conclus sous son régime, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs; paiements, conformément aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, de 50 p. 100 de leurs salaires mensuels ou \$75 par mois, selon le moindre montant, à l'égard de toute personne de 45 ans ou plus, employée en service continu entre le 1^{er} novembre 1963 et le 31 mars 1964 et qui est autrement admissible sous le régime du programme visant à encourager l'emploi et la formation des travailleurs âgés—Autoriser le paiement, pendant l'année financière 1965-1966, de sommes n'excédant pas dans l'ensemble le solde restant à la fin de l'exercice financier 1964-1965, au crédit 5 du Travail, dans le budget de 1964-1965, pour répondre aux engagements non remplis relativement au programme visant à encourager l'emploi et la formation des travailleurs âgés qui auraient autrement été versées conformément aux subsides fondés sur ledit crédit au cours de l'année financière 1964-1965, si le paiement avait été approprié, \$1.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Le ministre expliquerait-il brièvement ce crédit?

M. Peters: Je suppose qu'il a trait au programme à l'intention des ouvriers âgés et invalides, et je constate qu'il concerne des «engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs». On y lit:

Autoriser le paiement, pendant l'année financière 1965-1966, de sommes n'excédant pas dans l'ensemble le solde restant à la fin de l'exercice financier 1964-1965, au crédit 5 du travail, dans le budget de 1964-1965, pour répondre aux engagements non remplis...

Ce crédit prolonge le programme d'une autre année. Le même montant sera-t-il disponible? Non pas que je veuille déclencher une dispute comme celle des provinces Maritimes, mais j'aimerais savoir quel succès le programme a remporté.

Je ne puis parler qu'au nom des personnes qui, à ma connaissance, s'y sont inscrites. Il y a tant de formules à remplir que la plupart des employeurs refusent d'aller jusqu'au bout. Le ministre pourrait s'en remettre à la Commission d'assurance-chômage, qui pourrait accélérer l'examen des demandes, ce qui, dans certains cas, a pris sept mois. Je sais qu'on a obtenu de bons résultats, une fois les chinoiseries administratives terminées. Le programme a donné du travail, dans de nouveaux domaines, à des gens qui autrement auraient eu de la difficulté à en trouver. Mais il faudrait réduire la paperasse.

Si le gouvernement maintient le programme, songe-t-on à l'intensifier, afin qu'il ne profite pas seulement à un nombre limité de personnes? Le ministre peut-il nous dire combien en ont profité jusqu'à présent?

L'hon. M. MacEachen: Le crédit n'a pour but que d'étendre à l'année financière courante l'autorisation d'acquitter certains comptes et de dépenser de l'argent voté l'année dernière. Le budget principal prévoyait pour ce programme trois millions de dollars. Il y a certaines réclamations. Cette somme n'a pas été dépensée parce que le programme a coûté moins d'un million de dollars. Le but de ce crédit est de nous permettre de payer au cours de cette année financière les notes et les réclamations qui échoient et d'utiliser le solde non dépensé du crédit.

Le programme actuel visant les travailleurs âgés s'est appliqué à environ 800 personnes. Comme on l'avait annoncé initialement, ce devait être un programme d'expérimentation. Il a obtenu un succès relatif. Il nous a apporté beaucoup de renseignements qui nous serviront de base dans la suite de nos efforts pour trouver de l'emploi aux travailleurs âgés. J'ai l'intention d'annoncer bientôt une autre étape de ce programme pour les travailleurs âgés. Ce programme-ci a pris fin, mais il sera suivi d'un autre programme se fondant sur l'expérience acquise.

M. Peters: Dans les plaintes que j'ai formulées au sujet des chinoiseries administratives, je ne m'étais pas rendu compte que seulement 100 personnes étaient en cause. (Exclamations). Je ne critique pas pour cette raison-là. Mais trois ou quatre cas sont venus à ma connaissance, et dans chacun, il y avait